

____ THONON
agglomération

-
SERVICE
D'INFORMATION
& D'ACCUEIL
DES DEMANDEURS



**LOGEMENT
SOCIAL**



INFORMATION



CONSEIL



SUIVI



Suivez votre demande
et bénéficiez d'un accompagnement individuel

www.thononagallo.fr

Service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social

*Vous êtes inscrit(e) en tant que demandeur de logement locatif social, ou vous souhaitez déposer une demande ?
Où vous renseigner, à qui vous adresser ?
À chaque étape de votre projet, votre mairie, les bailleurs sociaux et Thonon Agglomération vous accompagnent !
Suivez le guide.*



1.

Je m'informe sur les modalités d'accès à un logement social

- ▶ En ligne sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr
- ▶ Dans l'une des 25 mairies de l'agglomération*
Chacune vous apporte une information complète sur :
 - les conditions d'accès à un logement social
 - les modalités de dépôt de votre demande
 - le circuit d'attribution d'un logement social

2.

J'enregistre ma demande de logement social

- ▶ En ligne sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr
- ▶ Auprès d'un guichet
 - Dans l'une des mairies de l'agglomération*. Un formulaire CERFA vous sera remis, ainsi que sa notice explicative téléchargeable sur www.service-public.fr
 - Auprès d'un organisme de logement social présent sur le territoire (liste consultable sur www.demande-logement-social.gouv.fr)

Les guichets enregistreurs vérifient avec vous la complétude de votre demande avant de l'enregistrer, la renouveler ou la modifier.



L'attribution d'un numéro unique

Lorsque votre demande de logement social est enregistrée, un numéro unique vous est attribué pour avoir accès à votre demande dans n'importe quel guichet ou sur le site, pour un renouvellement ou une modification. **Conservez-le durablement.**

3.

Besoin d'accompagnement pour le suivi de ma demande ?

- ▶ Vous souhaitez faire le point sur votre situation actuelle, être conseillé(e), ou orienté(e) en cas de difficultés ?
Vous pouvez bénéficier d'un entretien individuel et personnalisé, **uniquement sur rendez-vous**, dans le cadre de permanences organisées par Thonon Agglomération sur les communes de Bons-en-Chablais, Douvaine, Perrignier, Sciez et Thonon-les-Bains. Ces permanences sont réservées aux demandeurs ayant une demande de logement social en cours.

Comment prendre rendez-vous ?

- En ligne sur www.thononagglo.fr (Mes services/Logement social)
- Auprès de l'une des 25 mairies de Thonon Agglomération*

À savoir : ce service n'attribue pas de logement.

**Munissez-vous de votre numéro unique
d'enregistrement avant de solliciter
un rendez-vous (ex : 0740123456789ABC01).**

*Liste des communes guichets enregistreurs disponible sur www.demande-logement-social.gouv.fr